

**Paroisse de l'EMMANUEL**  
26 rue Clotaire Duquennoy  
59152 CHÉRENG  
03 20 41 19 62



## **AU SUJET DES MARIAGES RELIGIEUX SUR NOTRE PAROISSE.**

CHERS AMIS (ES),

La pandémie COVID 19 a bouleversé tout le système de nos organisations et fonctionnements. Il nous faut impérativement nous adapter à des éventualités et chercher un mode de fonctionnement qui sied aux actualités. Le sacrement du mariage est un moment important dans la vie des couples qui nous sollicitent pour les accompagner et célébrer dignement cette alliance. C'est un moment de sanctification du couple. Le cheminement revêt une valeur importante. Nous partons de cette vérité d'Eglise qui déclare le mariage sacramentaire comme un don de Dieu, car les couples s'engagent à vivre l'amour inconditionnel durant toute leur vie. C'est une vocation à découvrir et à aimer.

Nous avons la chance d'avoir de très belles Eglises dans notre secteur. Elles sont belles en architecture et belles en histoire. Nous souhaitons ardemment qu'elles soient aussi belles en accueil et belles en accompagnement des couples. La famille est le lieu où s'expérimente au quotidien le mystère de l'amour qui est aussi mystère de vie. Ainsi, nous ne souhaitons pas que nos Eglises soient simplement des lieux touristiques de mariage où des couples s'inscrivent et ne participent à aucune formation. Comme tout autre engagement dans la vie, il y a des exigences auxquelles on est tenu. Si l'Eglise n'est pas ferme sur certains principes, elle perdrait en profondeur.

Je rappelle simplement quelques unes de ces exigences.

- Les couples qui s'inscrivent pour le mariage dans notre paroisse proposent les dates et l'Eglise de leur mariage.
- Le temps de préparation au sacrement est très important.
- Trois rencontres avec le célébrant sont très importantes pour faire connaissance, découvrir le sens de différents rituels, préparer la liturgie.
- C'est à la paroisse de trouver des célébrants et non aux futurs mariés.
- Une équipe de couple du secteur vous attend pour des échanges en trois soirées programmés. Ce moment est nécessaire dans le parcours.
- Un délai de Six (6) mois est obligatoire pour le cheminement avant le mariage.
- Des témoins : La pratique canonique prévoit un témoin de chaque côté. Il est possible d'en ajouter quelques uns. Lors de la célébration d'un mariage, toute l'assemblée présente est témoin de l'engagement. En revanche quelques personnes signent au nom de tous. Dans notre paroisse nous limitons à deux ou trois témoins chacun.
- Un compte skype est créé pour préparer les rencontres avec le Père Stéphane.
- En cette période de contacts difficiles, une fiche d'inscription est à télécharger sur le site de la paroisse. Il faut juste la remplir et la renvoyer au secrétariat de la paroisse à l'adresse suivante : 26 Rue Clotaire Duquesnoy 59152 Chérengh.
- Les Horaires de choix des célébrations du mariage sur notre paroisse sont les suivants : 11H00, 14H00, 16H00.
- Les mariages sont souvent célébrés le vendredi ou samedi. Quelques cas d'exception sont possibles avec l'accord du curé.

Père Stéphane MBOULA

